



TRANSMIS LE 11/05/2026  
REÇU LE 11/05/2026  
AFFICHÉ LE 12/05/2026  
NOTIFIÉ LE 12/05/2026  
PUBLIÉ LE 12/05/2026  
EXÉCUTOIRE LE 12/05/2026

2026/ ...

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE  
- 95130 -  
-----

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 DÉLIBÉRATION N°06

**OBJET : FINANCES - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-six, le 28 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire** : Xavier MELKI.

**Adjointe au Maire (\*)** : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Nadine SENSE, Franck GAILLARD, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*)** : Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Céline HECQUET, Roland CHANUDET, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*)** : Stéphane AUBOIN, Pasionaria ENEDAGUILA, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Mohamed BANNOU : Françoise GONZALEZ  
Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE  
Sophie FERREIRA : Zurine LOPEZ BRASA  
Anton HILDMANN : Sabrina FORTUNATO  
Rokhaya ESNAULT : Patrick HALABI  
Marc VASSEUR : Claire LE BERRE

**Secrétaire de séance** : Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Direction des finances

Question n°06 du CM du 28/04/2026 - P 1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 DÉLIBÉRATION N°06

**OBJET : FINANCES - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).**

### Le Conseil municipal

**VU** les articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le budget communal,

**VU** le projet de convention entre la Ville et le CCAS de Franconville-la-Garenne, annexé à la présente délibération,

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour le CCAS de Franconville-la-Garenne de bénéficier d'une subvention d'équilibre afin d'assurer ses missions d'aide sociale au bénéfice des Franconvillois exposés à des situations de précarité ou de difficultés sociales, ainsi que de proposer aux seniors des services (minibus, portage de repas et de livres...) et des activités gratuites et payantes (ateliers mémoire, gymnastique, ateliers créatifs, danse de salon...),

**CONSIDÉRANT** le projet de convention définissant les conditions financières d'octroi et d'utilisation de cette subvention,

**APRÈS** l'avis de la Commission Ressources et Développement en date du 16 avril 2026,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré à LA MAJORITÉ, le Conseil municipal**

**Article 1 : DÉCIDE** d'approuver la convention entre la Ville et le CCAS de Franconville-la-Garenne annexée à la présente délibération.

**Article 2 : APPROUVE** le versement de la subvention, soit 745 321 € (sept cent quarante-cinq mille trois cent vingt-et-un euro), au titre de l'année 2026 sous réserve de la signature de la convention par les deux parties.

**Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de subvention de fonctionnement entre la ville et le CCAS annexée à la présente délibération.



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Direction des finances

Question n°06 du CM du 28/04/2026 - P 2/2

**Article 4** : DIT que la dépense sera imputée au budget 2026 de la Ville.

**Article 5** : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 6** : PRÉCISE que M. le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme  
Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller régional d'Île-de-France



**À LA MAJORITÉ des votants**

Pour : 35 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix

**Acte à classer****DEL28042026Q6**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-05-11T06-34-44.00 ( MI269669164 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20260428-DEL28042026Q6-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : FINANCES - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE COMITE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

Date de décision : 28/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.6. Contributions budgétaires  
7.6.3. à d'autres organismes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 06 - FIN convention Ville- CCAS.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

06 - FIN PJ convention Type PJ : 21\_DO - Document d'orientation et d'objectif  
Ville-  
CCAS subvention.PDF

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 11/05/26 à 06:34

Date 11/05/26 à 06:34

Date 11/05/26 à 06:38

Par SADEQ FatihaPar SADEQ Fatiha